

Objet : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Réseaux : Réseau de la Communauté française

Niveaux et Services : Enseignement de promotion sociale du réseau de la Communauté française

Période : Du 10 janvier au 31 janvier 2006

- ✉ Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française ;
- ✉ Aux chefs des établissements d'enseignement de plein exercice organisés par la Communauté française ;

POUR INFORMATION :

- ✉ Aux chefs des établissements d'enseignement fondamental organisés par la Communauté française
- ✉ Aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur non universitaire organisés par la Communauté française
- ✉ Aux directeurs de centres de dépaysement et de plein air organisés par la Communauté française
- ✉ Aux administrateurs des internats et homes d'accueil organisés par la Communauté française
- ✉ Aux directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;
- ✉ Aux membres des services d'inspection ;
- ✉ Aux chefs de service de l'Administration centrale ;
- ✉ Aux syndicats du personnel enseignant.
- ✉ Aux recteurs des universités de la Communauté française

Autorités : A.G.P.E.

Signataire : Bernard GORET,
Directeur général-adjoint

Gestionnaires : D.G.P.E.C.F.

Personne ressource :

Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française.
Direction de la Carrière
Cellule enseignement de promotion sociale
Sébastien NENNEN - Attaché
Bureau 3^E306 (adresse du courrier)
boulevard Léopold II 44
1080 Bruxelles

Référence : FDL/SNE/Carrière/Cellule PS/ APPEL_TMP/100106

Renvois :

Nombre de pages : texte : 19
annexe : /

Téléphone pour duplicata : 02/413.21.52 - 02/413.21.62 - 02/413.23.81

Mots-clés : Appel ; désignation à titre temporaire ; l'enseignement de promotion sociale

Aux chefs des établissements de
l'Enseignement de promotion sociale et
de l'Enseignement de plein exercice.

Bruxelles le 10 janvier 2006

Réf : FD/SNE/Carrière/Cellule PS/APPEL_TMP/100106

OBJET : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 10 janvier 2006, contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation à titre temporaire dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française pour l'année scolaire 2006-2007.

Le présent appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions reprises à l'appel aux candidats et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2005-2006 dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

Les demandes doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le 31 janvier 2006 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage – bureau 3E310)
1080 BRUXELLES.

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement.

Je vous signale enfin que **l'avis qui est publié au Moniteur belge du 10 janvier 2006 constitue la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

A l'avance, je vous en remercie.

Vous pouvez obtenir tout renseignement
au sujet du présent appel auprès des n°suivants:

- 02/413.23.81
- 02/413.21.62
- 02/413.23.73

Le Directeur général-adjoint,

Bernard GORET

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire
dans l'enseignement de promotion sociale (secondaire, supérieur
de type court et supérieur de type long) de la Communauté française

* * *

Au cours de l'année scolaire 2006-2007, le Gouvernement fera appel à des candidats à une désignation à titre temporaire pour les besoins de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

Le présent appel s'adresse exclusivement aux personnes désireuses d'introduire leur candidature à une ou plusieurs fonctions figurant au tableau repris ci-après et d'exercer effectivement leur(s) fonction(s) au cours de l'année scolaire 2006-2007 dans l'enseignement de promotion sociale organisé par la Communauté française.

I. Fonctions de recrutement à conférer à titre temporaire :

Les fonctions à conférer figurent dans la liste reprise ci-après.

La candidature mentionnera obligatoirement, pour chaque fonction sollicitée, le numéro et le libellé complet de la fonction.

Je vous rappelle que le décret du 19 novembre 2003 relatif aux effets professionnels de certains titres de l'enseignement supérieur pédagogique a fixé de nouvelles spécialités pour les fonctions de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire inférieur. Dans l'enseignement de promotion sociale, elles figurent au point A, numéros 671 à 678 de la liste des fonctions à conférer telle que reprise ci-après.

La correspondance entre les spécialités anciennes et les spécialités nouvelles est établie conformément au tableau qui suit :

| Spécialité ancienne | Code | Spécialités nouvelles correspondantes | Code |
|---|-------------|--|-------------|
| langue maternelle - histoire | 651 | français | 671 |
| | | histoire | 672 |
| langues germaniques | 652 | langues germaniques | 673 |
| mathématique - physique | 653 | mathématiques | 674 |
| | | sciences | 676 |
| sciences économiques | 654 | sciences économiques | 677 |
| sciences - géographie | 655 | sciences | 676 |
| | | géographie | 675 |
| histoire, géographie, sciences économiques et sciences sociales | 662 | histoire | 672 |
| | | géographie | 675 |
| | | sciences économiques | 677 |
| | | sciences sociales | 678 |

Je vous signale également qu'en vertu du décret du 12 mai 2004 fixant les droits et obligations du puériculteur et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française, les personnes visées par les conventions prises en application :

- de l'article 18 du décret de la Région Wallonne du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emplois inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand (APE)

ou

- de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles- Capitale du 28 novembre 2002 relatif au régime des contractuels subventionnés (ACS), à l'exception des puéricultrices non statutaires désignés dans l'enseignement maternel ordinaire

ont la possibilité de valoriser les jours prestés en tant qu'APE ou ACS dans l'enseignement de la Communauté française, aux conditions fixées par ledit décret du 12 mai 2004.

FONCTIONS DE RECRUTEMENT A CONFERER
DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

A **DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR**

CODE PROFESSEUR DE COURS GENERAUX

- 671 français
- 661 3ème et 4ème langue si romane
- 672 histoire
- 673 langues germaniques
- 674 mathématiques
- 675 géographie
- 676 sciences
- 677 sciences économiques
- 678 sciences sociales

CODE PROFESSEUR DE COURS SPECIAUX

- 851 éducation physique (filles)
- 852 éducation physique (garçons)
- 855 dessin-éducation plastique
- 856 sténodactylographie
- 857 éducation musicale

CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES

- 4001 Agriculture
- 4002 Petits moteurs
- 4003 Arts appliqués
- 4004 Bio-esthétique
- 4005 Menuiserie
- 4006 Carrosserie
- 4008 Coiffure
- 4009 Dinanderie
- 4010 Electricité
- 4011 Art floral
- 4012 Horticulture
- 4013 Hôtellerie-cuisine-salle
- 4017 Mécanique
- 4018 Mécanique automobile
- 4020 Photographie
- 4021 Plomberie-zinguerie, installations sanitaires
- 4022 Sciences commerciales
- 4023 Soudage - constructions métalliques
- 4025 Construction
- 4026 Boulangerie - pâtisserie
- 4027 Boucherie - charcuterie
- 4028 Peinture en bâtiment - couvreur murs et sol
- 4029 Diététique
- 4030 Informatique
- 4032 Vente / Etalage
- 4033 Imprimerie
- 4038 Maréchalerie
- 4042 Ensemblier décorateur
- 4043 Tapissier - garnisseur
- 4049 Langue allemande
- 4050 Langue anglaise
- 4051 Langue néerlandaise
- 4052 Chauffage
- 4053 Langue espagnole
- 4054 Langue italienne

- 4061 Dessin assisté par ordinateur
- 4066 Antiquité/Brocante
- 4067 Ebénisterie
- 4070 Carrelage
- 4072 Arts graphiques
- 4080 Français / Communication
- 4000 Autres spécialités

CODE PROFESSEUR DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 4501 Agriculture
- 4502 Petits moteurs
- 4503 Arts appliqués
- 4504 Bio-esthétique
- 4505 Menuiserie
- 4506 Carrosserie
- 4508 Coiffure
- 4509 Dinanderie
- 4510 Electricité
- 4511 Art floral
- 4512 Horticulture
- 4517 Mécanique automobile
- 4518 Ajustage - machines outils
- 4520 Photographie
- 4521 Plomberie-zinguerie, installations sanitaires
- 4523 Soudage - constructions métalliques
- 4524 Technique du secrétariat
- 4525 Construction
- 4526 Boulangerie - pâtisserie
- 4527 Boucherie - charcuterie
- 4528 Peinture en bâtiment - couvreur mur et sol
- 4529 Diététique
- 4531 Hôtellerie-cuisine-salle
- 4532 Vente / Etalage
- 4533 Imprimerie
- 4538 Maréchalerie
- 4543 Tapissier - garnisseur
- 4552 Chauffage
- 4566 Antiquité/Brocante
- 4567 Ebénisterie
- 4570 Carrelage
- 4572 Arts graphiques
- 4573 Reliure
- 4575 Ferronnerie
- 4500 Autres spécialités

CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 1152 coupe-couture
- 1153 économie domestique

B **DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR**

CODE PROFESSEUR DE COURS GENERAUX

- 1251 1ère et 4ème langue (langues romanes)
- 1252 histoire
- 1253 langues germaniques
- 1254 langue des signes
- 1255 mathématiques
- 1256 physique
- 1257 sciences économiques
- 1258 chimie-biologie

1259 géographie

1260 sciences sociales

CODE COURS SPECIAUX

1451 éducation physique (filles)

1452 éducation physique (garçons)

1453 dessin-éducation plastique

1454 sténodactylographie

1455 éducation musicale

CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES

5001 Agriculture

5002 Industrie plastique

5003 Arts appliqués

5004 Bio-esthétique

5005 Menuiserie

5006 Boulangerie - pâtisserie

5007 Carrosserie

5008 Chauffage

5009 Coiffure

5010 Construction

5011 Dentisterie

5012 Diététique

5013 Droit

5014 Electricité

5015 Dinanderie

5016 Electronique

5017 Horticulture

5018 Hôtellerie-cuisine-salle

5021 Langue allemande

5022 Langue anglaise

5023 Langue espagnole

5024 Langue italienne

5025 Langue néerlandaise

5026 Langue russe

5028 Mécanique

5029 Mécanique automobile

5031 Nursing

5033 Industrie du froid

5034 Plomberie-zinguerie, installations sanitaires 0

5035 Pédicurie

5036 Chimie

5037 Sciences économiques

5038 Art floral

5039 Soudage - constructions métalliques

5040 Technique du secrétariat

5041 Typographie

5042 Service social

5043 Peinture en bâtiment - couvreur mur et sol

5044 Boucherie - charcuterie

5046 Informatique

5048 Sylviculture

5049 Bureautique

5050 Vente / Etalage

5051 Imprimerie

5052 Vidéographie

5053 Photographie

5054 Bijouterie

5055 Agro-alimentaire
5056 Horlogerie - fine mécanique
5058 Maréchalerie
5061 Œnologie
5066 Dessin assisté par ordinateur
5067 Assurances
5068 Conducteur poids lourds
5072 Petits moteurs
5073 Antiquité/Brocante
5074 Electricité automobile
5075 Ebenisterie
5076 Mécanique agricole-horticole
5078 Ensemblier décorateur
5079 Carrelage
5082 Arts graphiques
5085 Sciences commerciales
5086 Sciences sociales
5087 Economie ménagère
5089 Psychologie
5090 Français/communication
5091 Pédagogie
5000 Autres spécialités

CODE PROFESSEUR DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

5501 Agriculture
5502 Industrie plastique
5503 Arts appliqués
5504 Bio-esthétique
5505 Menuiserie
5506 Boulangerie - pâtisserie
5507 Carrosserie
5508 Chauffage
5509 Coiffure
5510 Construction
5512 Diététique
5514 Electricité
5515 Dinanderie
5517 Horticulture
5518 Hôtellerie-cuisine-salle
5522 Ajustage - machines outils
5523 Mécanique automobile
5526 Plomberie-zinguerie, installations sanitaire
5528 Photographie
5529 Soudage - constructions métalliques
5532 Peinture en bâtiment - couvreur mur et sol
5533 Boucherie - charcuterie
5537 Sylviculture
5541 Imprimerie
5542 Pédicurie
5556 Electricité automobile
5557 Mécanique agricole-horticole
5558 Maréchalerie
5561 Œnologie
5572 Petits moteurs
5573 Antiquité/Brocante
5575 Ebenisterie
5577 Vente - Etalage - Publicité

- 5578 Ensemblier décorateur
- 5579 Carrelage
- 5581 Tapissier - garnisseur
- 5582 Arts graphiques
- 5583 Reliure
- 5586 Sciences sociales
- 5587 Economie ménagère
- 5500 Autres spécialités

CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- 1751 coupe - couture
- 1752 économie domestique

CODE PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE

- 1851 PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE

C DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

CODE PROFESSEUR DE COURS GENERAUX

- 2001 langues romanes
- 2002 histoire
- 2003 langues germaniques
- 2004 langues anciennes
- 2005 mathématique
- 2006 physique
- 2007 sciences économiques
- 2008 biologie
- 2009 chimie
- 2010 géographie
- 2011 sciences sociales

CODE PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE

- 2101 PSYCHOLOGIE - PEDAGOGIE - METHODOLOGIE

CODE PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE

- 2251 PHILOSOPHIE

CODE PROFESSEUR DE COURS SPECIAUX

- 2301 éducation physique (filles)
- 2302 éducation physique (garçons)
- 2303 dessin-éducation plastique
- 2304 sténodactylographie
- 2305 éducation musicale

CODE PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES

- 2401 Agriculture
- 2404 Arts appliqués
- 2406 Bibliothéconomie
- 2407 Bio-esthétique
- 2409 Chauffage
- 2411 Dentisterie
- 2413 Architecture
- 2415 Diététique
- 2416 Droit
- 2417 Sciences familiales et sexologiques
- 2418 Electricité
- 2420 Electronique
- 2422 Horticulture
- 2423 Hôtellerie-cuisine-salle
- 2425 Informatique
- 2426 Industrie du froid
- 2427 Kinésithérapie
- 2428 Langue allemande
- 2429 Langue anglaise

2430 Langue espagnole
2431 Langue italienne
2432 Langue néerlandaise
2433 Langue russe
2434 Logopédie
2435 Mécanique
2438 Nursing
2439 Pharmacie
2440 Photographie
2443 Chimie
2445 Sciences du travail
2446 Sciences économiques
2452 Construction
2457 Ergothérapie
2459 Industrie agro-alimentaire
2462 Médecine vétérinaire
2463 Tourisme
2469 Vente
2472 Assurance
2473 Optométrie
2480 Français / Communication
2485 Sciences commerciales
2486 Sciences sociales
2487 Automation-robotique
2488 Topographie
2490 Langues germaniques
2400 Autres spécialités

CODE PROFESSEUR DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

2501 Agriculture
2504 Arts appliqués
2506 Bibliothéconomie
2507 Bio-esthétique
2509 Chauffage
2511 Dentisterie
2513 Architecture
2515 Diététique
2516 Droit
2518 Electricité
2520 Electronique
2522 Horticulture
2523 Hôtellerie-cuisine-salle
2525 Informatique
2526 Industrie du froid
2527 Kinésithérapie
2534 Logopédie
2535 Mécanique
2538 Nursing
2539 Pharmacie
2540 Photographie
2543 Chimie
2546 Sciences économiques
2552 Construction
2557 Ergothérapie
2559 Industrie agro-alimentaire
2562 Médecine vétérinaire
2563 Tourisme

| | |
|-------------|---|
| 2569 | Vente |
| 2572 | Assurance |
| 2573 | Optométrie |
| 2586 | Sciences sociales |
| 2587 | Automation-robotique |
| 2588 | Topographie |
| 2500 | Autres spécialités |
| CODE | <u>PROFESSEUR DE COURS TECHNIQUES ET PRATIQUE</u> |
| | <u>PROFESSIONNELLE</u> |
| 2601 | coupe-couture |
| 2602 | économie domestique |
| D | DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE LONG¹ |
| 8000 | <u>CHARGE DE COURS</u> |
| 8100 | <u>ASSISTANT</u> |
| 8200 | <u>PROFESSEUR</u> |
| 8300 | <u>CHEF DE TRAVAUX</u> |
| 8400 | <u>CHEF DE BUREAU D'ETUDE</u> |
| E | PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION |
| 2951 | surveillant-éducateur |

¹ Ce type d'enseignement n'est organisé qu'à l'Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - Uccle-Anderlecht-Bruxelles , situé Rue Gatti de Gamond 95 à 1180 UCCLE.

II. Conditions requises :

Nul ne peut être désigné à titre temporaire, s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre des Communautés européennes, sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable;
- 3° jouir des droits civils et politiques;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice;
- 5° être porteur d'un titre fixé par le Gouvernement en rapport avec la fonction à conférer;
- 6° [...];
- 7° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
- 8° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.
- 9° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau.

Les candidats, nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné par la Communauté française, doivent joindre à leur candidature une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils ne font pas l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire ou d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire infligée par leur pouvoir organisateur .

III. Introduction des candidatures :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
CELLULE PROMOTION SOCIALE - Bureau 3^E 306
Bd. Léopold II, 44
1080 Bruxelles

au plus tard le 31 janvier 2006 (la date de la poste faisant foi).

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être introduites sous pli recommandé à la poste.

Le candidat introduit sa demande à l'aide de la fiche verte « ACTE DE CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE »

L'acte de candidature doit porter à son verso le(s) numéro(s) et les libellé(s) de la(les) fonction(s) de recrutement sollicitée(s), tel(s) qu'il(s) figure(nt) aux tableaux reproduits ci-avant.

Pour les fonctions de professeur de cours techniques et de professeur de pratique professionnelle, les candidats qui postulent une spécialité autre que celles qui sont reprises sur la liste, indiqueront, selon le cas, l'un des numéros suivants : 4000 – 4500 – 5000 – 5500 suivi de la spécificité de la fonction et non des mots « autres spécialités ».

Pour les fonctions de professeur dans l'enseignement supérieur de type long, les candidats qui postulent une spécialité autre que celles qui sont reprises au présent tableau, indiqueront, selon le cas, l'un des numéros suivants 8000 – 8100 – 8200 – 8300 – 8400, suivi de la spécificité de la fonction et non de l'intitulé de la fonction.

Le candidat indique également à l'endroit prévu à cet effet la(les) zone(s) sollicitée(s).

IV. Définition des zones:

1° La zone d'affectation numéro 1, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Anderlecht, Evere, Uccle, Woluwé, Braine-l'Alleud et Court-Saint-Etienne;

2° La zone d'affectation numéro 2, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Ath, Tournai, Mouscron et Péruwez;

3° La zone d'affectation numéro 3, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Colfontaine, Dour, Frameries, et Jemappes-Mons;

4° La zone d'affectation numéro 4, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Morlanwelz, Philippeville, Rance et Thuin;

5° La zone d'affectation numéro 5, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Blégny, Soumagne, Verviers et Vielsalm;

6° La zone d'affectation numéro 6, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Alleur, Grace-Hollogne, Saint-Georges et Waremme;

7° La zone d'affectation numéro 7, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Arlon, Libramont, Marche;

8° La zone d'affectation numéro 8, qui regroupe les Instituts d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Dinant, Namur Cadets et Namur Céfor.»

V. Forme de la candidature et documents à annexer :

1. La candidature sera rédigée sur la fiche de couleur verte : «**ACTE DE CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**»

2. Joindre à la demande:

a) **Un certificat de bonnes conduite, vie et mœurs MODELE 2.**, demandé pour accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'orientation ou de l'encadrement de mineurs (Circulaire du 1er juillet 2002, du Ministre de l'Intérieur Antoine DUQUESNE, adressée aux Gouverneurs de Province et aux Bourgmestres). **A fournir dans tous les cas!**

(Il est à noter qu'en vertu de l'article 59,1.6° bis de l'arrêté du Régent du 26 juin 1947, contenant le Code des droits de timbre, tel que modifié par la loi du 1er août 1985, article 9, les certificats de bonnes conduite, vie et mœurs qui doivent accompagner chaque année les actes de candidature, sont exemptés de ce droit)

b) **Une copie, certifiée conforme à l'original du (des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis ;**

(Pour les titres délivrés en 2005 ou 2006, cette copie peut être remplacée par une attestation provisoire en tenant lieu. Le candidat qui a fourni une telle attestation devra toutefois remplacer celle-ci par une copie certifiée conforme à l'original de son diplôme, brevet ou certificat lors de l'introduction d'une nouvelle candidature)

c) **Un certificat de milice modèle 33** délivré par l'administration communale ;

d) Une attestation prouvant l'expérience utile éventuellement requise ; (joignez de préférence la lettre notifiant que celle-ci a été reconnue) ;

e)

1. un état des services, reprenant le détail des prestations effectuées jusqu'au 30 juin 1998, uniquement dans l'enseignement de la Communauté française (plein exercice et promotion sociale);

2. un état des services, reprenant le détail des prestations effectuées à partir du 1^{er} septembre 1998, uniquement dans l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française.

3. pour les personnes désignées dans le cadre des conventions prises en application de l'article 18 du décret de la Région Wallonne du 25 avril 2002 (APE) et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2002 (ACS) précités, un état des services reprenant le détail des prestations effectuées en qualité d'APE ou ACS dans l'enseignement de la Communauté française;

f) La fiche «Modèle A » de couleur verte – Promotion sociale

g) uniquement pour les candidats nommés ou engagés à titre définitif dans l'enseignement subventionné : la déclaration sur l'honneur dont question au point II, 9° ci-avant.

REMARQUES :

- Les documents et les fiches précités ne doivent être envoyés qu'en un seul exemplaire
- La fiche « ACTE DE CANDIDATURE DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE », ainsi que les **3** formulaires « Etat des services » et la fiche, « MODELE A » sont mis gratuitement à la disposition des candidats dans les établissements dont la liste est reprise ci-après. Ils peuvent y retirer les documents aux jours et heures d'ouverture mentionnés à la liste.
- L'attention des candidats est attirée sur le fait que les documents visés sub. a) à d) sont réclamés en vue de contrôler s'ils remplissent les conditions énoncées au point II (1 à 5 et 7).
- Hormis les attestations de réussite fournies par les candidats qui achèvent la dernière année de leurs études (voir point VI.2.), **les documents à fournir seront annexés à la candidature. Les documents qui n'y seraient pas annexés** (exemple : copie du diplôme, certificat de bonnes conduite, vie et mœurs) **ne seront pas réclamés par l'administration aux candidats. Si ceux-ci désirent que leur candidature soit prise en considération pour l'année scolaire 2006-2007 et dès lors comptabilisée pour les années scolaires ultérieures, ils devront faire parvenir ces documents à l'adresse reprise au point III le 1^{er} mars 2006 au plus tard.**

CE DELAI SERA STRICTEMENT OBSERVE !

- Le candidat qui a déjà fourni les documents mentionnés

sub b) copie certifiée conforme à l'original du diplôme, brevet ou certificat (et non l'attestation en tenant lieu. Voir point V, 2b),

sub c) certificat de milice,

sub d) attestation prouvant l'expérience utile,

dûment établis lors de sa candidature régulièrement introduite suite à l'appel publié au Moniteur belge le 10 janvier 2005, ne **DOIT PLUS** les fournir à nouveau.

VI Observations importantes.

1. Les candidats qui ont introduit une candidature antérieurement doivent poser à nouveau leur candidature comme dit ci-avant.

2. Les personnes qui achèvent la dernière année de leurs études doivent introduire leur candidature dès maintenant. Celle-ci ne sera effective que lorsqu'elles auront fourni une copie du diplôme ou attestation en tenant lieu.
3. Une candidature non accompagnée d'un certificat récent de bonnes conduite, vie et moeurs – MODELE 2 (cft. point V.2.a) ne sera pas prise en considération.

VII Lieux où il est possible de retirer les documents nécessaires pour l'introduction des candidatures :

Chaque jour ouvrable du **mardi 10 janvier 2006 au mardi 31 janvier 2006 inclus** :

au Ministère de la Communauté française entre 9h et 12h et entre 14h et 17h

Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la Carrière – Cellule Promotion Sociale - Bureau 2^E265
Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
(Accueil de l'entrée côté canal - Place Saintelette - ascenseur 2^{ème} étage)

dans les établissements organisant un enseignement de promotion sociale dont la liste figure ci-dessous

1. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française
Uccle, Anderlecht, Bruxelles - Rue Gatti de Gamond, 95 - 1180 Uccle

Horaire : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
2. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à
Peruwelz - Boulevard Léopold III 40 - 7600 Peruwelz

Horaire : du lundi au vendredi de 16h30 à 20h30
le samedi matin de 8h30 à 12h30
3. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à
Dour - Rue de Boussu 84 - 7370 Dour

Horaire : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 17h30 à 19h30
le samedi matin de 9h à 12h30
4. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française
Philippeville, Florennes - Avenue de Samart 2/2 – 5600 Philippeville –

Horaire : du lundi au vendredi de 14h à 20h
5. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française
Vielsalm, Stavelot - Rue des Chasseurs Ardennais, 1 – 6690 Vielsalm

Horaire : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00, de 13h30 à 17h et de 18h à 21h30. Le mercredi de 8h30 à 12h30.

6. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Saint-Georges-sur-Meuse - Rue Eloi Fouarge 31 - 4470 Saint-Georges-sur-Meuse

Horaire : du lundi au jeudi de 9h à 21h30 et le vendredi de 10h à 21h30

7. Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Virton - Avenue Bouvier 19 - 6760 Virton

Horaire : du lundi au jeudi de 13h30 à 21h15.

8. Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française à Namur (CEFOR) - Boulevard Cauchy 9 –10 - 5000 Namur

Horaire : du lundi au jeudi de 9h à 21h et le vendredi de 9h à 14h

dans les établissements organisant un enseignement de plein exercice repris ci-dessous, chaque jour ouvrable entre 10h et 12h et entre 13h30 et 15h30:

- Athénée royal de Woluwé-Saint-Lambert, Rue de l'Athénée royal 75- 77 à 1200 Bruxelles.
- Athénée royal «Andrée Thomas», avenue Reine Marie-Henriette 47 à 1190 Bruxelles.
- Athénée royal «Maurice Carême», avenue Henri Lepage 4-6 à 1300 Wavre.
- Athénée royal «Riva Bella», Square Riva Bella à 1420 Braine-l'Alleud
- Athénée royal Mons-I, rue de l'Athénée 4 à 7000 Mons.
- Athénée royal d'Ath, rue des Récollets 9 à 7800 Ath.
- Athénée royal «Jules Bordet», Boulevard F. Roosevelt 27 à 7060 Soignies
- Athénée royal «Robert Campin », rue du Château 18 à 7500 Tournai.
- Athénée royal de Mouscron, rue du Midi 15 à 7700 Mouscron. .
- Athénée royal «Ernest Solvay», boulevard Devreux 27 à 6000 Charleroi. .
- Athénée royal de Chimay, rue des Noailles 3 à 6460 Chimay.
- Athénée royal de Fragnée, rue de Fragnée 73 à 4000 Liège.
- Athénée royal de Huy, Quai d'Arona 5 à 4500 Huy.
- Athénée royal de Waremme, rue Gustave Renier à 4300 Waremme
- Athénée royal «Thil Lorrain», rue Thil Lorrain 1 –3 à 4800 Verviers.

- Institut technique de la Communauté française «Etienne Lenoir », chemin de Weyler 2 à 6700 Arlon.
- Athénée royal Marche-Bomal, avenue de la Toison d'Or, 71 à 6900 Marche-en-Famenne.
- Athénée royal «François Bovesse», rue du Collège 8 à 5000 Namur.
- Athénée royal de Tamines, avenue Président Roosevelt 57 à 5060 Tamines.
- Institut technique de la Communauté française «Centre Ardenne», avenue Herbofin 39 à 6800 Libramont-Chevigny.
- Athénée royal «Adolphe Sax », rue St-Pierre 90 à 5500 Dinant.

* * * * *